



Nuisance sonore par clim réversible contre ma chambre

Par **marie**, le **08/02/2009** à **10:51**

Bonjour,

Je suis depuis septembre 07 locataire au 1er étage d'une maison de ville. Le rez de chaussée est un salon de coiffure. Nous sommes donc au total 2 locataires.

En juin 08 le salon a été repris par une femme qui l'a refait entièrement.

Un jour en rentrant chez moi, je m'aperçois qu'elle a fait installer sans me le demander contre mon balcon et le mur de ma chambre et donc à mon étage un énorme climatiseur.

Je vais la voir immédiatement et l'installateur qui était encore là m'assure que cela ne fait aucun bruit! Soucieuse de garder des relations de bon voisinage, je reste très septique cependant. Mais très vite je m'aperçois que le bruit est bien là et la vibration très pénible toute la journée dans ma chambre. Il est installé à porté de main, à gauche de ma fenêtre

Je préviens la coiffeuse que passé l'été il faudra qu'elle l'enlève, croyant bêtement que ce n'était qu'une climatisation d'été.. Mais elle était réversible et donc sert de chauffage et je ne peux plus aller dans ma chambre tant l'appareil fait du bruit et vibre toute la journée de 8h à 19h et se rallume la nuit si grand froid.

J'ai d'abord envoyé un mail recommandé au représentant de la propriétaire car depuis le début c'est à lui que je dois m'adresser et c'est en effet lui qui m'a fait visiter les lieux. Très compréhensif, il est venu constater le problème et a fait venir la fille de la propriétaire qui remplace la propriétaire officielle en maison de retraite....

Puis après une altercation avec la coiffeuse qui refuse catégoriquement d'enlever l'appareil j'ai envoyé une lettre recommandée à la propriétaire officielle en rappelant les faits et demandant la jouissance paisible de mon appartement avec 15 jours de délai pour cesser cette nuisance.

J'ai reçu l'accusé de réception datant du 24 janvier 2009, mais aucune réponse sinon celle orale de la coiffeuse très sûre d'elle, invoquant son droit soit disant confirmé par son avocat.

Elle vient de partir 15 jours en vacances donc ne sera pas là pour enlever l'appareil...en me disant qu'elle avait porté plainte contre moi pour harcèlement!!!
La fille de la propriétaire aurait donné une permission orale pour cette clim sur la façade mais sans penser que la coiffeuse la mettrait à mon étage. La coiffeuse elle, dit qu'elle n'a pas d'autre endroit pour la mettre ...
Pourriez-vous me dire
Qu'elles sont mes droits?
Quelle démarche dois-je entreprendre?
Contre qui dois-je me retourner, contre la coiffeuse ou contre la propriétaire?
Merci de votre aide car je suis excédée et épuisée de ne pas pouvoir me détendre chez moi en dehors de mon travail.